

Projet de recherche R563.1 –
Évaluation des méthodes probabilistes liées aux fuites avant rupture pour la CCSN
Questions et réponses no. 1

Question 1

Nous croyons comprendre que deux rapports techniques majeurs seront fournis au soumissionnaire retenu : Rapport du COG n° COG-JP-4363-V285 - 79 pages; Rapport du COG n° COG-JP-4363-V147 – 34 pages. Est-il possible d'examiner le sommaire de ces deux rapports? Sachant que l'équipe compte un ou des experts techniques hautement qualifiés, combien de temps la CCSN a-t-elle pour examiner ces rapports? Y a-t-il d'autres rapports mentionnés qui nécessiteront également un examen? Qu'arrivera-t-il si l'un d'eux est une des estimations supplémentaires pour leur(s) examen(s)? Qu'arrivera-t-il si un examen est requis pour des documents supplémentaires?

Réponse 1

Les sommaires seront fournis uniquement si le soumissionnaire a obtenu la cote de sécurité du gouvernement canadien, comme il est indiqué à la partie **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT - 1.0 - Exigences relatives à la sécurité** de la DP. Aucun autre rapport mentionné n'est actuellement visé par un examen. Le temps requis pour examiner les deux rapports a été estimé à trois mois. Les soumissionnaires doivent fournir leur estimation à la CCSN. Si un examen devait être effectué pour tout document supplémentaire, les soumissionnaires/entrepreneurs devraient demander une modification de la portée du travail à l'étape du contrat, à la condition de fournir une justification et d'obtenir l'approbation de la CCSN.

Question 2

La soumission précise un contrat d'une valeur maximale de 160 000 \$ qui selon nous a été déterminé par l'estimation de la CCSN quant à la portée du travail (y compris les réunions, le voyage et l'hébergement, l'administration, etc.). Nous trouvons que cette partie du contrat est beaucoup trop basse pour réaliser la portée complète du travail, telle que définie. La CCSN peut-elle nous fournir un sommaire de leur estimation (personne-heure, voyage, etc.) afin que nous puissions mieux comprendre son estimation de la portée du projet?

Réponse 2

Les soumissionnaires doivent présenter leur offre en fonction de leur propre estimation des coûts, de même que de la structure de coûts dans les limites du budget prévu de 160 000 \$.

Question 3

Nous trouvons que le temps accordé pour répondre au document de soumission est court, étant donné que nous approchons de la saison des vacances d'été. La CCSN est-elle prête à reporter la date limite de la soumission du 27 juillet au 22 août?

Réponse 3

La date de clôture de l'invitation à soumissionner sera reportée au 22 août 2014.

Question 4

La CCSN est-elle prête à envisager des propositions de rechange jugées appropriées par les soumissionnaires afin d'exécuter la portée totale ou d'améliorer le produit?

Réponse 4

Oui. Les soumissionnaires doivent présenter une proposition réaliste fondée sur les coûts de la structure et de l'expérience.

Question 5

À l'annexe A, Énoncé des travaux, la date limite du rapport final est de 14 mois après l'octroi du contrat. Toutefois, à la Partie 6, Section 4.1 – Période du contrat, il est indiqué que la période du contrat commence à l'octroi du contrat jusqu'au 31 janvier 2015 inclusivement. Pouvez-vous préciser quelle date est obligatoire?

Réponse 5

La date du rapport final est de 14 mois après la date d'octroi du contrat.

Question 6

- a) Au critère d'évaluation R1, le maximum de points permis est de 5, mais le maximum de points disponibles est de 10. Comment les points sont-ils attribués jusqu'à 10?
- b) Aux critères d'évaluation R2 et R3, la même précision est requise.
- c) Au critère d'évaluation R4, dans quelles circonstances peut-on obtenir 15 points?

Réponse 6

Le facteur de pondération a été omis dans la grille de notation initiale. La grille de notation a été corrigée et sera affichée comme pièce jointe à la DP.